

Rémunérer les Services Environnementaux rendus par les agriculteurs

aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE





Compléments sur les financements des Services Environnementaux

Extrait de l'étude APCA

Zoom : montage financier

Responsabilités :

- Payer
- Accompagner ?

Intermédiaire : 4 projets/10

- CEN
- Marché local
- association Alli'Hommes

Le rôle des Chambres d'agriculture :

- Etablir les contrats
- Accompagner les agriculteurs
- Suivre la mise en place des mesures
- Peut être financé (ex : aménageur)

Acheteur du service environnemental :

- Etat
- Collectivité
- Agence de l'Eau
- Secteur privé

Responsabilités :

- Payer
- Réaliser des aménagements

Paiement direct : 5 projets/10

Concerne que les projets
« réglementaires »

Fournisseur du service environnemental :

- Exploitant agricole

Propriétaire (servitude)

Responsabilités :

- Respecter le CdC, les mesures de gestions



Quand le financement est public

Encadrement international : **l'accord sur l'agriculture de l'OMC de 1994**

- Aides publiques dans le cadre d'un programme publique (ex protection de l'environnement)
- effet nul ou minime sur la distorsion de concurrence
- Pas de soutien au prix / producteur

Encadrement européen : **la règle des minimis - articles 107 et 108 du TFUE**

- Plafonnée en France à 20 000 €/ 3ans (exception à 25 000€)
- pas de notification, simple déclaration d'octroi
- L'autorité publique vérifie que le cumul des aides ne doit pas dépasser le plafond individuel

Exemples de dispositifs actuels :

Paiement direct :

- Dans le cadre des minimis
- Dans la PAC (pilier I et II)

Rémunération Indirecte entre une CT et un agriculteur :

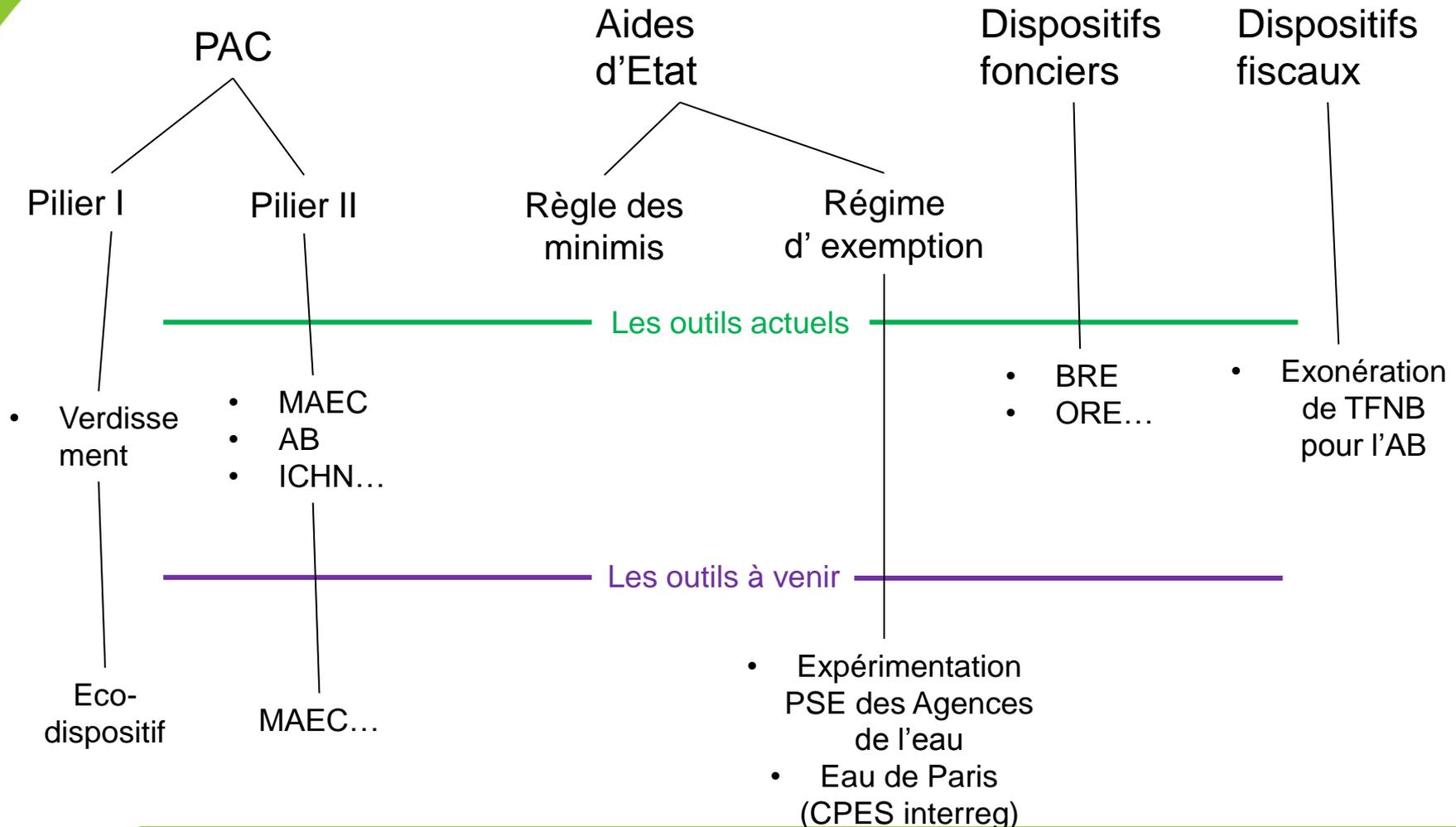
- Dispositifs fiscaux : Exonération de TFNB pour l'AB;
- Dispositifs fonciers : Diminution du montant d'un BRE. ORE avec contre partie onéreuse dans
 - Exemple CA : Charte d'indemnisation PPC en Mayenne : rémunération pérenne de 100€/ha/an au propriétaire d'une parcelle en PPC (à défalquer au bailleur)

A venir :

- Expérimentation PSE des Agences de l'eau : 150 M € sur 3 ans à partir d'octobre 2019 > notification d'une aide d'Etat (hors cadre des minimis)
- Eco-dispositif de la future PAC post 2020 (pilier 1)
- Dispositif d'Eau de Paris : notification d'une aide d'Etat (montant important et indépendant sur plusieurs régions)

Financement public : schématisations !

Respect des règles de l'OMC



Quand le financement est privé

Pas d'encadrement européen et international lié à la concurrence sur les marchés des produits agricoles

Exemple de dispositifs :

Contrat de droit privé entre l'acheteur (secteur privé) et le fournisseur du service.

- Ex CA : All'Hommes en Bretagne : premier contrats entre un assureur et des agriculteurs sur le maintien de l'élevage en ZH

Mécénat

- Ex CA : Partenariat tripartite avec Système U en PDL pour la plantation de haies (paysage)

Marché local de carbone :

- Ex CA : Carbocage plantation et gestion durable de haies (stockage du C)

Rémunération **grâce à la filière** :

- Ex CA : projet marque bovin viande montagne ardéchoise
- **Lu'Harmony**
- **Vignerons de Buzet**
- **Terrena**

Origine du financement : les + et les -



	Public	Privé
	<ul style="list-style-type: none">• compétences juridiques +++• travail administratif et charge de l'instruction des candidatures,• enveloppe financière (minimis)	<ul style="list-style-type: none">• la rédaction du contrat,• trouver des acheteurs (RSE, Mécénat..)• faire coïncider les attentes de l'acheteur (image) et la problématique locale
	<ul style="list-style-type: none">• 150 M du plan d'investissement• DCE : Objectif de résultats	<ul style="list-style-type: none">• cadre juridique• ingénierie financière